

PROVINCE DE LUXEMBOURG - ARRONDISSEMENT DE MARCHÉ  
COMMUNE DE MANHAY  
AVIS

Il est porté à la connaissance des Administrés :

1. que la **redevance sur la location du compteur d'eau et sur la consommation d'eau de la distribution publique conformément à la structure tarifaire fixée par le Code de l'Eau**, adoptée par le Conseil communal en séance du 13 novembre 2019, a été approuvée par arrêté ministériel le 16 décembre 2019 et notifiée le 17 décembre 2019.

2. que les règlements de taxes ci-après, arrêtés par le Conseil communal en séance du 13 novembre 2019, sont exécutoires.

EXERCICES 2020 à 2025 :

- **Taxe additionnelle à l'I.P.P.**
- **Taxe additionnelle au P.R.I.**

3. que les règlements de taxes et redevances ci-après, arrêtés par le Conseil communal en séance du 13 novembre 2019, sont exécutoires.

EXERCICE 2020-2025 :

- **Taxe sur la délivrance de documents administratifs ;**
- **Taxe sur les terrains de camping ;**
- **Redevance pour la délivrance de documents administratifs en application des articles D.IV.97 et D.IV.99 du CoDT ;**
- **Taxe de séjour ;**
- **Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires non adressés ;**
- **Taxe sur les secondes résidences.**

4. que le règlement taxe ci-après, arrêté par le Conseil communal en séance du 13 novembre 2019, est approuvé et exécutoire.

EXERCICE 2020

- **Taxe sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du service ordinaire de collecte.**

5. que le **Budget communal de l'exercice 2020** est déposé à la Maison Communale où quiconque peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux, conformément à l'article L1313-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) et de la nouvelle loi communale (NLC).

6. que le **règlement concernant l'entretien des systèmes d'épuration individuelle (GPAA)** a été approuvé en séance du Conseil communal du 18 décembre 2019.

Les règlements et redevance peuvent être consultés par la population au Secrétariat de l'Administration communale pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Manhay, le 20 décembre 2019.

La Directrice générale,

S. MOHY

Par le Collège :



Le Bourgmestre,

M. GENERET